

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS

APPEL DE CANDIDATURES - MEMBRES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

- Membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires.
- Membre de la communauté représentant les 18 à 35 ans.

Pour un mandat de trois (3) ans, du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029

Conformément au Décret 136-2002, Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires, avis est donné afin d'inviter les personnes résidant sur le territoire du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) à soumettre leur candidature pour un des deux postes de représentant.e de la communauté au conseil d'administration du CSSPO.

Ce conseil est composé de 15 membres, dont 5 membres parents d'élèves du CSSPO, 5 membres du personnel scolaire désignés par leurs pairs et 5 membres représentants de la communauté qui représente les catégories suivantes : expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines; expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles; issu du milieu communautaire, sportif ou culturel; issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires et âgé de 18 à 35 ans

QUI PEUT DÉPOSER SA CANDIDATURE?

Une personne représentante de la communauté, domiciliée sur le territoire du CSSPO, qui n'est pas membre du personnel, qui possède les qualités et les conditions requises et dont le profil correspond à l'un des deux profils recherchés (prenez note que la vérification de certains renseignements fournis sera faite) :

- Personne représentant les membres de la communauté issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires.
- Personne représentant les membres de la communauté âgée de 18 à 35 ans.

Les membres issus des différentes communautés culturelles et démographiques sont encouragés à poser leur candidature afin que la composition du conseil d'administration soit représentative du territoire du CSSPO.

EXIGENCES DU POSTE

Outre le temps à investir, les personnes nommées au poste d'administrateur doivent être conscientes qu'il s'agit d'une fonction non rémunérée. Toutefois, une allocation de présence et le remboursement des frais engagés dans l'exercice de la fonction seront attribués selon ce qui sera prévu par décret du gouvernement (art. 175 de la *Loi sur l'Instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3) tel que modifié par l'art. 66 du PL40).

COMMENT PRÉSENTER UNE CANDIDATURE?

Les personnes intéressées à devenir membre du conseil d'administration du CSSPO à titre de représentant.es de la communauté peuvent soumettre leur candidature **jusqu'au 11 mai 2026**, en complétant le formulaire de candidature et en le faisant parvenir, accompagné de votre curriculum vitae par courriel à caroline.sauve@csspo.gouv.qc.ca.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec Mme Caroline Sauvé par courriel caroline.sauve@csspo.gouv.qc.ca ou par téléphone au 819 771-4548 poste 850701.

PROCESSUS DE DÉSIGNATION ET RENCONTRES À VENIR

Les membres représentants de la communauté seront désignés par cooptation par les 10 autres membres (parents et personnel) du conseil d'administration **le 1^{er} juin 2026**. Les candidat.es doivent donc être disponibles à cette date à partir de **16h00**. Les nouveaux membres du conseil d'administration seront assermentés lors de la séance ordinaire du conseil d'administration du **15 juin 2026**. La première rencontre du conseil d'administration pour l'année scolaire 2026-2027 se tiendra en août 2026 (date à venir).